



CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE N° 11 94 07867 94

Entre:

KHEPRI Développement
Au capital de 10 000 €
Représentée par Mme Evelyne REVELLAT
Siège:
129 Bd Pasteur
94360 Bry-sur-Marne

ET:

Société R-Evolutions Monsieur Raphaël Tardevet 97-109 rue des Frères Lumière – 93330 Neuilly-sur-Marne

Est conclue la convention suivante, en application du livre IX du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente et des articles R950-1 et suivants de ce livre pour une formation conforme à l'un des types d'action prévue à l'article L.900-2 du code du travail.

Article 1

L'organisme de formation organise l'action de formation suivante : « Formation à la stratégie d'entreprise » Animateur de la formation : Madame Evelyne REVELLAT 6 h de formation programmées sur l'année 2012

Article 2

L'organisme de formation y accueillera le public suivant : Monsieur Raphaël Tardevet

Article 3

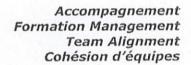
La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 1.

Fait à Bry-sur-Marne le 21/02/2012 en deux exemplaires à nous retourner signé.

Pour le Donneur d'Ordre Signature et cachet Pour Khépri Développement Signature et cachet

93330 Naulily str Marne
Tél.: 01 58 02 02 66 - Fay: 01 58 02 02 68
RCS 503 886 202

97-109 rue des Frères Lumière Zildes Charloux





Bry sur Marne, le 22 février 2012

CONTRAT DE PRESTATIONS

Accompagnement de R-Evolutions



Accompagnement Formation Management Team Alignment Cohésion d'équipes

CONTRAT DE PRESTATIONS - Accompagnements

La Société R-Evolutions ayant son siège social 97-109 rue des Frères Lumière ENTRE

- 93330 Neuilly-sur-Marne, représentée par Mr Raphaël Tardevet,

dénommé ci-après le « Dirigeant »,

La Société Khepri Développement, Sarl au capital de 10 000 €, code Siret ET

429 259 567 00015, dont le siège est au 129 Bd Pasteur - 94360 BRY SUR MARNE, représentée par Mme Evelyne Revellat, Gérante, dénommée ci-

après le « Prestataire »,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

Article 1: Objet

Le présent contrat a pour objet de favoriser et d'accélérer la croissance de la société R-Evolutions et d'atteindre l'objectif de Chiffre d'Affaires souhaité à fin 2012. La prestation se traduit par un accompagnement personnalisé : séances de coaching et établissement d'un business plan.

Article 2: Coaching

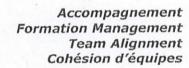
Le coach affecté à cette mission par le prestataire pour sa compétence est Mme Evelyne Revellat.

CONTRAT DE PRESTATIONS - Accompagnements

Article 3 : Indicateurs de succès

L'objectif cité à l'article 3, sera effectivement de :

- 1- Structurer et optimiser la gestion du temps et l'organisation du Dirigeant : notamment identifier et gérer les priorités, concilier la gestion des différentes activités (vente / conseil d'une part et vente de logiciels d'autre part) de la société ;
- 2- Identifier la stratégie de développement de l'entreprise : notamment stratégie d'exploitation de la base de données prospects et clients, identification de leviers de croissance du CA;
- 3- Améliorer les synergies et la communication entre le Dirigeant et ses différents interlocuteurs professionnels;
- 4- Optimiser la gestion des priorités par le recours à de nouvelles ressources : étude de la faisabilité, clarification du ou des profil(s), stratégie de recrutement et mise en œuvre





Article 4 : Cadre de la mission

Les séances de coaching pourront se dérouler en dehors de la société R-Evolutions de gré à gré.

Les séances feront l'objet de **points d'avancement réguliers** afin de contribuer à l'atteinte de l'objectif défini à l'article 3 du présent contrat.

Article 5 : Durée, calendrier, délais

Le coaching sera réalisé sur les bases suivantes :

- 3 séances pour définir la stratégie de développement pour 2012, de 2 heures, à raison d'une séance par quinzaine.

Le coaching débutera dès que le présent contrat sera signé. Toute annulation ou report de séance doit être signalée au coach 48 heures avant. Exceptionnellement, en fonction des contraintes de chacun, une séance peut être transformée en rendez-vous téléphonique. Dans ce cas, la durée de la séance et le tarif restent identiques.

Un entretien d'évaluation de la prestation, sera prévu en présence du Dirigeant, du Prestataire et du Coach lors d'une séance intermédiaire, à définir ou en fin de mission.

CONTRAT DE PRESTATIONS

Article 6 : Honoraires et conditions de paiement :

En contrepartie de la réalisation de la mission définie à l'article 1 ci-dessus, le montant des honoraires se décomposent de la façon suivante :

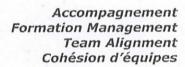
- 375,00 € H.T. par séance de 2 heures, comprenant également un suivi téléphonique et / ou un échange de mails entre deux séances entre le Dirigeant et le Coach.

Réalisation d'un business plan :

Un avenant sera joint à ce contrat pour la réalisation d'un business plan pour la société R-Evolutions pour un montant de 1 500 € H.T. payable en 3 fois.

Autres points:

Frais encourus par les intervenants pour cette mission, remboursés sur justificatifs et accord préalable (frais d'accompagnement, de coordination, de déplacement, d'hébergement et de restauration du coach).





Obligations du coach

Article 7: Obligation de moyens

Le coach n'est tenu que par une obligation de moyens mis à disposition du Dirigeant pour optimiser ses chances d'atteindre ses objectifs.

Article 8 : Exécution de la prestation

Pour l'accomplissement de la prestation prévue à l'article 1 ci-dessus, le Coach s'engage à donner ses meilleurs soins, conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière. A cet effet, le coach utilisera des outils d'accompagnement personnalisés et adaptés à la situation du Dirigeant.

CONTRAT DE PRESTATIONS - Accompagnements

Article 9 : Obligation de confidentialité

En tout état de cause, le Prestataire est assujetti à une confidentialité sur toutes les informations ou documents concernant la Société et son Dirigeant.

Obligations de la personne accompagnée

Article 10 : Nature de l'engagement

Le Dirigeant s'engage à son meilleur effort pour concourir dans les temps, à la réalisation de l'objectif défini dans le présent contrat.

Si le présent texte trouve votre agrément, je vous prie de bien vouloir nous en retourner un exemplaire en apposant votre signature précédée de la mention « lu et approuvé ».

Nous vous prions d'agréer, l'expression de nos plus cordiales salutations.

Fait le By S. Maine, en trois exemplaires, 2240212012

X:01-58-02 02 68

Le Dirigeant Sté R-Evolutions M. Raphaël Tardevet

93330 Neully Sur Marrie

BCS 503 886 202

Tél.: 01 58 02 02 66 - F

Le Prestataire Sté Khepri Développement Evelyne Revellat

SARL KHEPRI DEVELOPPEMENT au capital de 10 000 €